

Avis de Publicité suite à Manifestation d'Intérêt Spontané

Production d'électricité photovoltaïque

Objet

La Ville d'Angers a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques sur la future piscine Belle Beille – rue Eugène Mansion – quartier Belle Beille à Angers. Une toiture est concernée pour une superficie totale de près de 500 m².

La finalité est la production d'électricité locale en vue d'autoconsommation collective, dans un périmètre de 2 kms. L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle (installation puis exploitation) à la fin de la construction de ce nouveau bâtiment, prévu livré été 2025.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'exploitation économique du domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Modalités d'occupation du domaine public

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.

La convention d'occupation sera établie pour une durée de 30 ans. Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction. A l'échéance de la convention, les biens construits par le Preneur reviendront de plein droit à la Ville d'Angers sans versement d'indemnités et selon les modalités qui seront déterminées ultérieurement. Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance fixe annuelle dont le montant et les modalités de paiement seront fixés ultérieurement et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Preneur s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable au titre de son installation.

Documents à produire dans l'offre :

Libellés	Signature
Présentation de la structure (statuts, dénomination juridique, activité, bilan comptable sur 3 ans)	Non
Références sur les 3 dernières années, équivalentes au présent projet	Non
Présentation financière du projet (plan de financement, budget prévisionnel d'investissement, projet d'exploitation prévisionnel sur 30 ans)	Non
Projet de convention	Non
Planning prévisionnel de réalisation	Non
Note méthodologique du candidat	Non
Toute autre pièce que le demandeur jugerait utile	Non

La signature des documents ne sera exigée que pour l'offre attributaire.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-après, la Ville d'Angers pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

La manifestation d'intérêt concurrente et/ou toute autre demande complémentaire devra être adressée **au plus tard le mardi 23 juillet à 12h30.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date de réception des offres. Les candidats s'étant identifiés sur la plateforme seront informés automatiquement de toutes modifications qui pourraient être apportées sur les pièces en cours de consultation et/ou d'éventuelles réponses aux questions pouvant être posées par les candidats. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Conseil : Sur le profil acheteur (<https://alm.marches-securises.fr>), il est fortement conseillé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de consultation de manière anonyme mais de s'identifier et de renseigner une adresse électronique valide et régulièrement consultée. L'acheteur ne pourra être tenu responsable de la non consultation de ces échanges et notifications, de la méconnaissance des modifications et/ou des réponses aux questions par les candidats qui ne se seront pas identifiés et des erreurs d'adresse électronique.

Modalités de transmission des offres :

La collectivité impose la transmission des offres par voie électronique via la plateforme *marchés sécurisés* à l'adresse URL suivante : <https://alm.marches-securises.fr>.

Pour toutes difficultés d'ordre informatique, le n° de téléphone de la hotline de marchés-sécurisés est **04.92.90.93.27.**

Les offres devront être transmises avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Conseil : anticiper suffisamment votre dépôt pour effectuer les manipulations et le transfert intégral des fichiers. Vous pouvez effectuer une réponse de test à l'avance.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Les documents devront impérativement être transmis dans des formats largement disponibles. Il est précisé que l'acheteur dispose d'un environnement Windows. La plateforme marchés sécurisés n'impose pas de limite dans la taille des fichiers.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature de façon manuscrite de la convention par les parties.

Copie de sauvegarde :

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus.

La copie de sauvegarde est transmise sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

L'enveloppe devra mentionner :

<p><u>Offre de :</u> mention permettant l'identification du candidat (nom(s) de l'entreprise seule ou des membres du groupement)</p> <p><u>Offre pour :</u> Appel à manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public - production d'électricité photovoltaïque - piscine Belle Beille</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
--

Le pli doit contenir une copie des pièces remises avec l'offre électronique.

Les plis papier devront être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

<u>pour les dépôts contre récépissé ou par transporteur :</u>	<u>pour les envois par poste :</u>
Ville d'Angers Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire 7 bis rue de Haarlem - Angers horaires : 8h30-12h / 13h30-17h	Ville d'Angers Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire BP 80011 49020 Angers Cedex 02

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Attribution :

S'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la collectivité ne souhaite pas procéder à la régularisation des offres. Par conséquent, les offres irrégulières seront écartées et non classées. Seules les candidatures conformes et recevables seront examinées.

Les critères d'attribution pondérés sont les suivants – sur la base de la fourniture d'une note méthodologique fournie par les candidats :

Critères	Pondération
Modalités de préparation, exécution du chantier, et d'exploitation de la centrale tout au long de sa durée de vie	30 %
Démarches du candidat en faveur de la transition écologique en lien avec le présent appel à manifestation d'intérêt (sensibilisation aux éco-gestes, production d'énergies renouvelables, maîtrise des consommations ...) et indications du bilan carbone des panneaux solaires proposés	20 %
Redevance fixe proposée dans le cadre de la convention	50 %

Suite à donner à la consultation :

La collectivité analysera les offres et les classera au vu des dossiers remis par rapport aux critères susmentionnés.

Après examen des offres, la collectivité engagera des négociations avec tous les candidats. Elles se dérouleront par phases successives. Toutefois, la collectivité se réserve la possibilité d'attribuer la convention sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de négociation : Un courrier électronique (éventuellement via la plateforme de dématérialisation ou par mail à l'adresse indiquée dans le dossier du candidat) pourra être envoyé à tous les candidats dont les offres n'ont pas été éliminées. Les négociations pourront porter sur tous les aspects de l'offre. Si besoin, une rencontre sera organisée avec les candidats. Si des incertitudes demeurent, la négociation pourra être poursuivie par mail afin de permettre le choix de la meilleure offre. La collectivité ne pourra être tenue pour responsable de l'invalidité ou de la non consultation de l'adresse mail indiquée par le candidat dans son dossier de candidature.

Attribution :

Le candidat retenu produit :

- les certificats sociaux et fiscaux
- Les attestations d'assurances (civile professionnelle et décennale)
- le cas échéant, les délégations de signature autorisant le mandataire à engager les membres du groupement
- le cas échéant, les délégations de signature autorisant l'engagement de la société - le cas échéant, la signature de la convention.

Procédure de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'île Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-nantes.juradm.fr>